

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 28 AOÛT 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

1. Annonce du plan prévu en cas de 2^e vague

Le 27 août 2020, le ministre a procédé à l'annonce de ses orientations en prévision d'une possible deuxième vague. Ce plan tient compte de l'expérience acquise depuis le début de la pandémie et met l'accent sur l'importance des services de garde et des services de l'ensemble des partenaires du ministère de la Famille pour le développement des enfants et la bonne marche de la vie en société.

Ce plan prévoit le maintien des mesures sanitaires en vigueur et la poursuite de l'ensemble de l'offre de services du réseau advenant une recrudescence de la maladie nécessitant de nouvelles mesures de confinement. À l'occasion de cette annonce, de nouveaux outils sont mis à la disposition des familles et du réseau.

Les détails du plan peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/documentation-intention-du-reseau.aspx> ou encore sur Québec.ca à l'adresse suivante : www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19

2. Nouveaux outils disponibles pour les parents et les services de garde

a. Pour les parents

Un nouvel outil d'auto-évaluation a été mis en ligne par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cet outil se veut une aide à la prise de décision si vous ou quelqu'un du service de garde craignez avoir été exposé à la COVID-19 (virus SRAS-CoV-2) ou s'il y a présence des symptômes associés à celle-ci. L'évaluation peut être faite au nom d'un enfant ou d'un employé. Selon vos réponses, vous obtiendrez une recommandation sur la marche à suivre. Il est important de préciser qu'aucune donnée ou information n'est conservée. Pour utiliser l'outil : Quebec.ca/decisioncovid19

Une affiche pense-bête *Les enfants et la COVID-19* a été créée pour aider les parents à prendre une décision en cas de présence de l'un ou l'autre de ces symptômes chez l'enfant. Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/documentation-intention-du-reseau.aspx>

b. Pour les services de garde

Un outil indiquant la marche à suivre en cas de doute en présence de symptômes ou de cas avérés a été élaboré afin de vous guider dans ces situations.

Le Ministère a mis à jour son *Aide-mémoire sur les bonnes pratiques sanitaires à l'intention des services de garde éducatifs à l'enfance* (versions Installation et Milieu familial).

Des modèles de lettre à transmettre aux parents si un cas s'avère positif dans votre milieu de garde ou si vous devez fermer temporairement vos portes sont aussi mis à votre disposition.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/documentation-intention-du-reseau.aspx>

En préparation à une deuxième phase de la pandémie pouvant survenir à l'automne 2020, l'INSPQ a mis à jour son *Guide sur la Gestion des cas et des contacts de COVID-19 dans les services de garde et dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire*. Cette mise à jour, à laquelle ont participé six directions régionales de santé publique, tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des situations vécues durant la première phase de la pandémie au Québec. Ce document est disponible à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3055-services-garde-enseignement-prescolaire-primaire-secondaire-covid19.pdf>

3. Lettre du ministre aux parents

Afin de favoriser la compréhension et la collaboration des parents à notre plan pour la gestion des éclosions et la possible 2^e vague (notamment avec l'utilisation de l'outil en ligne d'auto-évaluation des symptômes), le ministre sollicite votre aide afin de faire parvenir aux parents une lettre qui leur est adressée et que vous trouverez ci-jointe à laquelle nous vous demandons d'inclure en annexes les deux documents suivants (joints au présent bulletin) :

- L'affiche pense-bête *Les enfants et la COVID-19*;
- Le document *Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance*.

4. Rappel réservation des places

En vertu du décret du 6 mai 2020, les parents qui ne souhaitent pas envoyer leur enfant dans leur SGEE avaient le droit de conserver leur place. Cette mesure prendra fin le 1^{er} septembre 2020 comme prévu.

Ainsi, au 1^{er} septembre 2020, les parents ayant bénéficié d'une telle mesure auront trois choix :

- faire revenir leur enfant et honorer l'entente qui les lie à leur SGEE;
- retirer définitivement leur enfant (ou le remettre sur la liste);
- négocier une nouvelle entente avec le SGEE afin d'accommoder les parents ayant des contre-indications médicales.

Le bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.